



Pour gagner : Poursuivre et renforcer la mobilisation en élargissant la grève !

Déjouant les pronostics du gouvernement, la manifestation du 24 janvier dernier à Paris a été un succès avec plus de manifestant.e.s que les fois précédentes et qui sont venu.e.s exprimer leur rejet du projet de réforme des retraites Macron/Philippe et l'exigence d'amélioration du système actuel. Le mouvement reprend son souffle, engage une multitude d'actions, de nouvelles professions entrent en grève ; à noter plusieurs manifestations en Île de France, notamment le 23 janvier en soirée, où de nombreuses retraites aux flambeaux revendicatives ont eu lieu.

Le gouvernement loin d'entendre les voix pourtant majoritaires qui s'élèvent pour exiger le retrait de ce projet, s'enferme en présentant une réforme détruisant nos régimes de retraites et par là même le contrat social issu du Conseil National de la Résistance en 1945. L'âge d'équilibre sera inscrit dans la loi, imposant le recul de l'âge de départ en retraite à 64 ans et plus, le soi disant régime universel sera en fait constitué de 5 régimes distincts, la baisse des pensions versées sera incontournable. Ce projet de loi sera complété par pas moins de 29 ordonnances dont certaines portant sur des éléments structurants du futur système. Même le Conseil d'Etat émet des réserves très critiques !

Déni de démocratie, autoritarisme, mépris, violences policières et judiciaires, répression syndicale, intégration des organisations syndicales sont les seuls arguments de ce gouvernement pour tenter de faire cesser les mobilisations.

A ce titre, les URIF considèrent que la conférence d'équilibre et de financement du système universel de retraite par points qui s'ouvre jeudi 30 janvier, proposée par les tenants de la retraite par points, n'a pas d'autre objectif que de contraindre les confédérations syndicales à se porter garante de la baisse générale du montant des retraites. C'est inacceptable.

Majoritaires ensemble, les URIF, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES avec l'UNEF et l'UNL exigent le maintien des régimes de retraite existants par répartition solidaire et intergénérationnelle, fondés sur un système par annuités. Elles rappellent leur exigence du retrait du plan Macron-Philippe et réaffirment que les revendications posées permettent d'améliorer le système par répartition :

- Maintien des régimes de retraites : régime général, régimes spéciaux, régimes complémentaires, code des pensions civiles et militaires.
- Retrait du plan Macron-Philippe.
- Taux de remplacement de 75% de la rémunération d'activité sur la base des 10 meilleures années dans le privé et des 6 derniers mois dans le public, pas de retraite inférieure au SMIC.
- Prise en compte de la pénibilité, des périodes de formation et aménagement des fins de carrière.
- Augmentation des salaires (dans le public et dans le privé) et du SMIC.
- Egalité salariale entre les femmes et les hommes.
- Développement de l'emploi stable, fin de la précarité particulièrement de la jeunesse.
- Fin des exonérations patronales.
- Préservation des réserves de tous les régimes de retraite existants.

Il faut poursuivre et renforcer la mobilisation en élargissant la grève à tous les secteurs du public et du privé. En conséquence, les URIF appellent les salariés à continuer de se réunir en assemblées générales afin d'étendre la grève et de se saisir des actions de grève, de convergences interprofessionnelles dans les localités et départements, les jeudi 30 et vendredi 31 janvier

Les URIF appellent à une très forte mobilisation interprofessionnelle, mercredi 29 janvier, veille de l'ouverture de la conférence d'équilibre et de financement, et une manifestation régionale exceptionnelle, avec un départ à 13h30, Place d'Italie.